



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 64219

Texte de la question

M Pierre Bachelet attire l'attention de M le ministre de la défense sur les difficultés rencontrées par les industries de l'armement et de l'espace, et plus spécifiquement par l'établissement de l'Aérospatiale de Cannes. La réduction des programmes militaires risque en effet d'entraîner une diminution de l'activité qui, à terme, confirmera la baisse des effectifs, déjà enregistrée depuis quatre ans. Il semble, en la matière, que le Gouvernement serait bien inspiré de prendre l'attache de toutes les parties concernées afin de mesurer la portée de ces décisions budgétaires. Améliorer la compétitivité de l'Aérospatiale de notre pays devrait conduire les pouvoirs publics à infléchir les dispositions prises. Ainsi, la volonté de ne débiter le programme du missile M5 qui remplacera le M4 début 1994, pour être opérationnel en 2002, ne prend pas en considération le plan de charges de ce secteur d'activité. Il apparaît urgent d'envisager cette mutation dès 1993. L'année qui serait alors gagnée permettrait de sauver un grand nombre d'emplois chez Aérospatiale, en Aquitaine, comme au sein de l'établissement cannois qui fabrique l'élément « intelligent » principal de ce missile. La lutte technologique que se livrent actuellement les différents pays européens mériterait, pour tourner à l'avantage de la France, qu'une certaine dureté caractérise notre politique. Les retards pris face à certains de nos concurrents ne pourront être comblés que grâce à une diversification de notre industrie spatiale qui devrait prendre, au moins, une dizaine d'années. Il serait souhaitable, en liaison avec monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, d'ouvrir, au niveau national, et en présence des représentants des établissements locaux, une large concertation avec l'ensemble des responsables d'Aérospatiale. Il lui demande donc quelles mesures concrètes il entend prendre immédiatement afin de rassurer les personnels concernés, et de donner à cette industrie de pointe toutes les chances d'affronter victorieusement les défis du troisième millénaire.

Texte de la réponse

Reponse. - La conjoncture du transport aérien civil, la compétition sévère à l'exportation et la révision du déroulement de certains programmes d'armement rendent la situation générale de l'industrie du secteur aéronautique plus difficile et la société Aérospatiale est, malgré une activité croissante dans le domaine de l'espace, particulièrement touchée par la crise simultanée de ses marchés, tant au plan militaire que civil. Dans ce contexte, une adaptation quantitative des effectifs et des mesures de rationalisation des structures sont donc nécessaires pour préserver la compétitivité des entreprises face à une concurrence internationale de plus en plus agressive. Le ministre de la défense, au titre de la tutelle qui lui est dévolue, veille à la bonne adaptation du secteur aéronautique et spatial sur le plan social et industriel et au maintien de ses capacités par un effort soutenu de financement de la recherche. S'agissant des domaines intéressants plus particulièrement le groupe Aérospatiale, il a récemment décidé de lancer le développement du missile M 5 et il attache une importance particulière aux programmes militaires en coopération porteurs d'avenir que sont l'Aster, le Tigre et le NH 90.

Données clés

Auteur : [M. Bachelet Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64219

Rubrique : Industrie aeronautique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5255